

DÉLIBÉRATION du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 8 juillet 2025

Délibération n° 2025 – 08/07/2025 – 21

Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 17 juin 2025

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 17 juin 2025

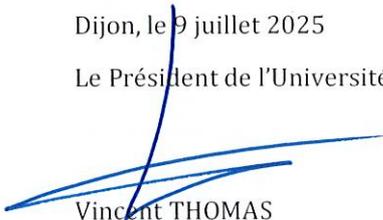
Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 24 Membres représentés : 7 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 juin 2025 :**

- **Travaux de la commission vie étudiante (CVE) du 27/05/2025, les propositions de labellisation d'associations étudiantes**
- **Travaux de la commission fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 27/05/25 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations étudiantes**
- **Travaux de la commission contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) du 27/05/2025 : étude des financements en part récurrente de la CVEC 2026**

Dijon, le 9 juillet 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J : Comptes rendus de la commission vie étudiante, de la commission FSDIE, de la commission CVEC du 27/05/2025

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement



**PÔLE FORMATION
ET VIE UNIVERSITAIRE
(PFVU)
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE EUROPE**

Bureau de la Vie Associative

Réf : Thomas PITA/ Caroline GERIN

COMPTE-RENDU : COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE - CVE

Date : **Mardi 27 mai 2025 de 15h30 à 18h10**

Lieu : Salle 116 - MDE

Ordre du jour : **DEMANDES DE LABELLISATION**

Présents :

- M. Maxence ROULLIAT, Vice-Président délégué à la Vie et à la Démocratie étudiante.
- Mme Vanessa VAIZANT, Vice-Présidente au Handicap, aux Solidarités et à l'Inclusion.
- M. Thomas PITA, Responsable de la Vie Etudiante
- Mme Caroline GERIN, Responsable du Bureau de la Vie Associative- BVA
- Mme Lyssandre BARON, Elue étudiante CFVU/CA
- M. Rayan PAUCHARD, Elu étudiant CFVU /CA
- Mme. Aiden SAUSVERD, Elue étudiante CFVU/CA
- M. Thomas MORAUX, Elu étudiant CFVU/CA

Excusés :

- Carine MICHEL, Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Association présente :

FEBIA : Mme Andréa MACIEJEWSKI



1/ Demandes de labellisation

A chaque association qui demande la labellisation, il est expliqué le processus, les instances, et droits et devoirs des associations labellisées, le lien et l'accompagnement proposé par l'université aux associations, notamment par l'intermédiaire du BVA, du vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant.

Le service du Bureau de la Vie Associative à reçu **6 dossiers de demande de labellisation**. Les résultats de la commission sont les suivants :

Heure de passage	ASSOCIATION	TEAMS	Dossier complet	Dossier incomplet	Remarques/ observations	LABELLISATION	
						Oui	non
15H40	Association des Étudiants du Magistère Métiers du Droit Public Dijon Association Juridique économique et de gestion Date de création : 20/01/2025 Présidente : Clémentine Martinez Négrier N° étudiant : 22210802 Adresse : 109 avenue du drapeau 21000 Dijon	X	X		Objectifs : L'AMDP a pour buts principaux : - De rassembler les étudiants du Magistère Métiers du Droit Public de l'Université de Bourgogne Europe ; - D'organiser la cohésion entre les différentes promotions ; - De promouvoir le Magistère auprès des étudiants de licence et de l'extérieur.	X	



	Mèl : magisteremdp@gmail.com				<u>Avis commission CVE : FAVORABLE</u>		
16h00	BDE MMI DIJON Association de Technologie – IUT Date de création : 23 septembre 2024 ----- <i>Président</i> : Corentin GEORGES N° étudiant : 22301572 <i>Adresse</i> : IUT bloc central – Département Métiers du MultiMedia et de l’Internet, Bd Docteur Petitjean, 21078 DIJON CEDEX France <i>Mèl</i> : bde.mmi.dijon@gmail.com	X	X		<u>Objectifs</u> : - Resserrer les liens entre étudiants du Département Métiers du Multimédia et de l’Internet (MMI) de l’Institut universitaire de technologie (IUT) de Dijon-Auxerre-Nevers ; - Mettre en contact les étudiants avec les anciens étudiants du Département MMI de l’IUT de Dijon-Auxerre-Nevers ; - Servir de relais pour les étudiants avec le corps enseignant et l’administration de l’IUT Dijon-Auxerre-Nevers et de l’Université Bourgogne-Franche-Comté ; - Apporter du soutien scolaire aux étudiants du Département MMI de l’IUT de Dijon-Auxerre-Nevers ; - Animer et promouvoir la vie étudiante auprès des membres de l’association, ce qui peut inclure la vente de boissons, petite restauration ou prestation de service. <u>Avis commission CVE : FAVORABLE</u>	X	



16h40	Tutorat Droit Dijon - TDD Association Juridique économique et de gestion Date de création : 13 mars 2025 ----- Présidente : Louis Bichebois-Delhief N° étudiant : 22909325 Mèl : tutoratdroitdijon@gmail.com		X		Objectifs : <ul style="list-style-type: none">- Favoriser la réussite des étudiants en Droit de Dijon ;- Proposer des séances de révisions aux L1 et L2 Droit de Dijon ;- Accompagner les étudiants en Droit de Dijon dans leurs cursus ;- Œuvrer pour de meilleures conditions d'études des étudiants en Droit de Dijon ;- Œuvre à une meilleure orientation des étudiants en Droit de Dijon ;- Tout ce qui touche de près ou de loin au bon fonctionnement du tutorat. <u>Avis commission CVE : FAVORABLE</u>	X	
17h00	Association Dijonnaise des 2 + 3eme cycle Universitaires en Mathématiques Filière : Sciences et techniques		X		Objectifs : <ul style="list-style-type: none">- Promouvoir la formation de l'école doctorale Carnot-Pasteur ;		



	<p>Date de création : 26/04/2003</p> <p>-----</p> <p>Présidente :</p> <p>Maya KAYALI</p> <p>N° étudiant : 22305578</p> <p>Adresse :</p> <p>Institut Mathématique de Bourgogne, 9 avenue Alain Savary 21000 Dijon</p> <p>Mèl : adum-dijon@proton.me</p>				<ul style="list-style-type: none">- Promouvoir les droits et conditions de travail des membres de l'association ;- Faciliter l'insertion des étudiants étrangers ou en Master de mathématiques en 3e cycle universitaire ;- Promouvoir les échanges entre doctorants et étudiants en Master par le biais d'organisation et de participation à des conférences, séminaire et colloques ;- Faciliter l'invitation par les membres de l'association de doctorants et de chercheurs extérieurs à l'Université de Bourgogne ;- Faciliter la recherche d'un poste après la thèse. <p><u>Avis commission CVE : FAVORABLE</u></p>	X	
17h35	<p>ASSOCIATION M2 DROIT RURAL</p> <p>ADMR</p> <p>Filière Juridique économique et de gestion</p>	X	X		<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Voyage universitaire à Paris pour les visites de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, Assemblée nationale / Sénat ou ministère de l'agriculture	X	



	<p>Date de création :17/03/2016</p> <p><i>Président</i> : Anthony BAGUET</p> <p>N° étudiant : 19002586</p> <p><i>Adresse</i> :</p> <p>9 RUE DE FLACE 71000 MACON</p> <p><i>Mèl</i> : m2droitrural@gmail.com</p>				<ul style="list-style-type: none">- Représentation du master à différents salons : vigneron indépendants, Sirah, Salon de l'agriculture, salons étudiants, journées portes ouvertes.- Coopération inter-masters Droit rural, assimilés et autres pour des rencontres, séminaires et conférences.- Séminaires entre M1 et M2 de la promotion.- Etablissement et visite de partenaires pour le master (cabinets d'avocats, offices notariales, entreprises agricoles, syndicats, associations).- Organisation d'une cérémonie de remise des diplômes en présence des M1 et M2 2025-2026. <p style="text-align: center;"><u>Avis commission CVE : FAVORABLE</u></p>		
17h50	<p>Ligue BFC du Sport Universitaire</p> <p>Filière sportive (hors filière STAPS)</p> <p>Date de création : 5 mars 2018</p>		X		<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Organiser des championnats sportifs pour les étudiants à tous niveaux, ainsi que différents tournois sportifs pour nos licenciés.- Intercampus et lotos sportifs.		X



	<p>Président : BENAS Philippe, président, enseignant UFR STAPS UB</p> <p>Adresse : Allée Giles Cometti Dijon</p> <p>Mèl : dijon@sport-u.com</p>				<p>Environ 3000 étudiants sont concernés par tous ces événements.</p> <p><u>Avis commission CVE : DEFAVORABLE</u> <u>Motivations de la commission</u> : Sur proposition du Vice-Président délégué à la vie étudiante, la commission de vie étudiante émet un avis défavorable quant à la demande de labellisation par la Ligue du Sport Universitaire BFC. Sur la base de la charte des associations ainsi que des échanges ayant eu lieu durant l'audition, la demande de l'association s'avère essentiellement à but financier mais ne respecte pas le cadre fixé par l'UBE pour la délivrance d'un label associatif étudiant.</p>		
--	---	--	--	--	--	--	--

2/ Questions diverses :

Deux remarques sont formulées en fin de commission par Thomas MORAUX, élu étudiant CFVU/CA :

- Le **site internet de l'UBE présenterait deux bases de données distinctes d'associations**, dont l'une avec des données restreintes. Le service de la Vie étudiante indique avoir effectivement identifié une perte de données lors de la transition du site ub-link vers ube.fr. Un travail de mise à jour sera effectué à la prochaine rentrée universitaire, à l'occasion des démarches de renouvellement des labellisations, afin de garantir l'exhaustivité de la base de données en ligne.



PÔLE FORMATION
ET VIE UNIVERSITAIRE
(PFVU)
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE EUROPE

- Une demande d'éclaircissement est formulée concernant **les démarches liées à la perte du label « Associations des campus »**. Il est indiqué que l'ensemble des procédures afférentes à une telle situation est précisé dans la Charte « Association des campus, relative aux associations étudiantes », qui comprend notamment, en annexe, un tableau intitulé « Les dispositifs de sanctions graduées à l'égard des associations labellisées ne respectant pas la charte ».

Maxence Roulliat remercie les membres de la commission pour leur participation et lève la séance à 18h20.



COMMISSION FSDIE DU MARDI 27 MAI 2025

9h15-13h25
Salle 116 - MDE

Membres :

Présents :

- M. Maxence ROULLIAT, Vice-Président à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant,
- Mme Caroline GERIN, Bureau de la Vie Associative,
- M. Thomas PITA, Responsable service de vie étudiante,
- M. Jean FEVRE, Elu étudiant CFVU/CA
- Mme Aiden SAUSVERD, Elue étudiante CFVU/CA
- M. Lukas DUTAUD, Elu étudiant CFVU/CA

Excusés :

- Mme Carine MICHEL, Vice-Présidente du CFVU,
- Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE, Elue CFVU
- M. Alain RAUWEL, Elu CFVU
- M. Guy-Daniel LIGAN, Elu BIATSS CA
- Mme Vanessa VAIZANT, Vice-Présidente au Handicap, aux Solidarités et à l'Inclusion.
- Mme Lucile CHUPIN Elue étudiante CFVU/CA

Absents :

- M. Philippe VIGNERON, BIATSS Elu CA
- Mme Christelle SERRE-CHAUSSINAND, Enseignant-Chercheur élue CA

Associations représentatives

- OPEIF : Mme Assia GIGHAB
- AESEGB : Mme Romane DUMONT
- FEBIA : Mme Andréa MACIEJEWSKI

1. Rappel du fonctionnement de la commission FSDIE

En accueil des nouveaux membres, Maxence Roulliat présente le fonctionnement et la réglementation de la FSDIE, de ses commissions, et de l'enveloppe financière de la CVEC allouée à la Vie Etudiante.



Il informe les membres de la commission de la procédure de dépôt des dossiers FSDIE par les associations labélisées sur la plateforme UBE et les modalités de traitement des demandes par le BVA.

Le principe des subventions FSDIE dites « classique » et « spécifique » a été présenté par Maxence Roulliat.

2. Etude des dossiers FSDIE

- **27** dossiers de subventions FSDIE classique :
 - **9** dossiers émis en report
 - **18** dossiers émis favorable
- **6** dossiers de subventions FSDIE spécifique :
 - **6** dossiers émis favorable

Les avis favorables exprimés lors de cette commission représentent un montant total de **81 205,46 € de subvention FSDIE**.

Le détail des avis sont recueillis dans le tableau ci-joint.

3. Vote des aides aux élus-es pour la période 2024

La commission a voté et approuvé les aides aux élus calculés en fonction de la participation des élus étudiants aux différentes instances de l'UBE sur la période universitaire 2024.

Pour rappel, ces aides sont desservis à l'association labélisée choisie individuellement par les étudiants. Elle est calculée en fonction de sa présence effective dans les conseils centraux selon les principes suivant :

- 200€ attribués aux titulaires s'ils justifient d'une participation à hauteur de 50% des séances
- 100€ attribués aux suppléants s'ils justifient d'une participation à hauteur de 30% des séances

16 aides aux élus ont été approuvées pour un montant total de **2 400,00 €**.

Le détail des attributions nominatives sont recueillis dans le tableau ci-joint.

Maxence ROULLIAT remercie les membres de la commission et la séance est levée à 13h25.

COMMISSION FSDIE DU 27 MAI 2025

Salle 116 - MDE - 9h15 à 13h30

Projets - FSDIE (hors spécifique)

REPORT	N° PROJET	ASSOCIATION	Numero SIFAC	ACTIVITES	Date début	Date fin	Budget total €	FSDIE demandée	Avis commission	FSDIE accordée €	COMMENTAIRES
	617-2025	ACEF- ARTISSE	2542	Transmettre la culture aux patients du service pédiatrique du CHU de Dijon	05/03/2025	23/05/2025	1 631,14 €	600,00 €	FAVORABLE	378,99€	La commission émet un avis favorable, sous condition de présenter des éléments complémentaires au BVA. L'association a répondu à cette demande. Toutefois, le montant attribué s'est vu restreint à hauteur de 378,99 €, en raison d'une absence de justification liée à la rémunération indiquée au budget.
	633-2025	JUNIOR LEACA	11996	Evènement festif (réunions anciens élèves Master LEACA)	15/01/2025	15/01/2025	3 426,69 €	750,00 €	REPORT	0,00 €	La commission motive son report par l'absence de justificatifs et des incohérences entre le budget et les montants observés sur certains devis.
	646-2025	ACEF- COLLECTIF EQUINOXE	2542	La nuit des étudiants-es 2025 au Consortium de Dijon	20/03/2025	20/03/2025	6 085,46 €	2 350,00 €	FAVORABLE	2 350,00 €	
	683-2025	CEMD	2802	Congrès JEA 2024 de l'ANEMF	04/07/2024	07/07/2024	846,12 €	846,12 €	FAVORABLE	846,12 €	
	688-2025	ESN INSDIJON	5873	Voyage à Beaune- Découverte du patrimoine et culture bourguignon	01/02/2025	01/02/2025	795,00 €	397,00 €	FAVORABLE	397,00 €	
X	698-2025	AOVB	3206	Dégustation de vins d'Alsace	13/02/2025	13/02/2025	481,10 €	240,00 €	FAVORABLE	240,00 €	
X	699-2025	AOVB	3206	Dégustation de vins effervescents	20/03/2025	20/03/2025	481,10 €	240,00 €	FAVORABLE	240,00 €	
X	700-2025	AOVB	3206	Dégustation de vins étrangers	17/04/2025	17/04/2025	481,10 €	240,00 €	FAVORABLE	240,00 €	
	706-2025	ASUB CHALON	15898	Stage SURF	22/06/2025	28/06/2025	4 578,06 €	2 289,03 €	FAVORABLE	2 288,80 €	La commission émet un avis favorable, sous condition de présenter des éléments complémentaires au BVA. L'association a répondu à cette demande. Toutefois, le montant attribué s'est vu restreint à hauteur de 2 288,80 €, en raison d'un ajustement entre le budget et les devis présentés.
X	716-2025	GNUB	3570	Sensibilisation à la conservation de la biodiversité	12/01/2025	07/02/2028	1 631,18 €	815,59 €	FAVORABLE	815,59 €	
	720-2025	AETL 71	20632	Voyage à Paris : participation au salon International de la Logistique et du Transport 2025, compréhension des enjeux portuaires, et sensibilisation à l'histoire et à la culture.	31/03/2025	02/04/2025	4 860,20 €	1 539,20 €	REPORT	0,00 €	La commission propose un report : les dépenses ne sont pas pleinement justifiées.
	723-2025	Asso Prépa Ged	35461	Voyage institutionnel à Paris	16/05/2025	16/05/2025	1 800,00 €	400,00 €	FAVORABLE	400,00 €	La commission émet un avis favorable, sous condition de présenter des éléments complémentaires au BVA. L'association a répondu à cette demande.
	728-2025	AM1PJS	29696	Organisation d'événements autour du monde sportif en réunissant les étudiants du Master AMPJS	01/01/2025	31/12/2025	Données non exploitées	10 554,00 €	REPORT	0,00 €	La commission propose un report : les dépenses ne sont pas pleinement justifiées, le budget est peu intelligible, et il semble que la demande de subvention dépasse 50 % du montant global du budget.
	729-2025	JESS	21095	BluE RUN	02/02/2025	03/02/2025	6 460,06 €	2 000,00 €	REPORT	0,00 €	La commission propose un report : les dépenses ne sont pas pleinement justifiées.
	1	AESEGB	3566	Participation au week-end de formation organisé par le réseau UNEDSEEP	14/03/2025	16/03/2025	336,40 €	350,41 €	REPORT	0,00 €	La commission motive son report par l'absence de justificatifs (devis pour les tours de cou) et un budget déséquilibré. Malgré un délai octroyé, l'association n'a pas été en capacité de fournir les éléments attendus.
	7	ADGIC	1600	Projet VCS - Projet Voyage Chalon - Stuttgart	06/05/2025	10/05/2025	6 580,00 €	3 290,00 €	FAVORABLE	1 808,35€	La commission émet un avis favorable, sous condition de présenter des éléments complémentaires au BVA. L'association a répondu à cette demande. Toutefois, le montant attribué s'est vu restreint à hauteur de 1 808,35 €, en raison d'un ajustement entre le budget et les éléments présentés.
	12	ESN INSDIJON	5873	Initiation à la risographie	21/03/2025	29/03/2025	490,50 €	245,00 €	FAVORABLE	245,00 €	
	22	CBE BIO	13961	GALA BIO 2025	11/04/2025	12/04/2025	6 354,50 €	1 906,37 €	FAVORABLE	1 906,37 €	La commission émet un avis favorable, sous condition de présenter des éléments complémentaires au BVA. L'association a répondu à cette demande.
	23	OPEIF	28961	Report- Échange Inter Facultés France-Togo	15/06/2025	19/05/2025	24 876,40 €	12 438,20 €	FAVORABLE	11 169,79 €	La commission émet un avis favorable, sous condition de présenter des éléments complémentaires au BVA. L'association a répondu à cette demande. Toutefois, le montant attribué s'est vu restreint à hauteur de 11 169,79 €, en lien avec les justificatifs présentés, afin de respecter les règles de financement en vigueur.
	25	OPEIF	28961	Échange Inter Facultés France-Togo 2025	10/08/2025	14/09/2025	13 774,44 €	6 887,22 €	FAVORABLE	6 366,85 €	La commission émet un avis favorable, sous condition de présenter des éléments complémentaires au BVA. L'association a répondu à cette demande. Toutefois, le montant attribué s'est vu restreint à hauteur de 6 366,85 €, en lien avec les justificatifs présentés, afin de respecter les règles de financement en vigueur.
	28	BDE IAE DIJON	34296	Gala BDE IAE 2025	07/03/2025	07/03/2025	10 212,62 €	2 042,52 €	FAVORABLE	1 914,00 €	La commission a émis un avis favorable, avec une révision du montant à hauteur de 1 914,00 €, après avoir retiré le soutien financier initialement accordé pour des dépenses liées à l'achat de boissons alcoolisées.

	35	AIHD	35312	Assemblée Générale INSNI DIJON	21/03/2025	23/03/2025	9 609,00 €	8 988,00 €	FAVORABLE	4 494,00 €	La commission émet un avis favorable, sous condition de présenter des éléments complémentaires au BVA. L'association a répondu à cette demande. Toutefois, le montant attribué s'est vu restreint à hauteur de 4 494,00 €, en lien avec les justificatifs présentés, afin de respecter les règles de financement en vigueur, et après retrait des frais liés à l'achat de boissons alcoolisées. Il est par ailleurs à noter que, dans ce cadre, le montant attribué ne peut représenter 100 % du budget. Le soutien à la formation des élus ne s'applique que pour les frais de formation à destination des étudiants élus de l'UBE.
	48	ACEP	13339	Bal de promotion 2025	22/05/2025	23/05/2025	5 720,47 €	1 095,47 €	REPORT	0,00 €	La commission motive son report par l'absence de justificatifs et des incohérences entre le budget et les montants observés sur certains devis. Malgré un délai octroyé, l'association n'a pas été en capacité de fournir les éléments attendus.
	53	COD	1844	Gala de fin d'année dentaire 2025	06/06/2025	07/06/2025	8 187,60 €	1 100,00 €	REPORT	0,00 €	La commission motive son report par l'absence de justificatifs et des incohérences entre le budget et les montants observés sur certains devis.
	66	CUBE	20880	Compétition nationale et interclubs régionaux / entretien du club	13/10/2024	23/03/2025	416,65 €	208,32 €	FAVORABLE	208,32 €	
	69	AJMGB	30346	Gala internes Bourguignons 2025	14/06/2025	15/06/2025	34 793,28 €	3 479,33 €	REPORT	0,00 €	La commission motive son report par l'absence de justificatif (devis SACEM). Malgré un délai octroyé, l'association n'a pas été en capacité de fournir l'élément attendu au BVA. Il a été demandé à l'association de retirer les achats de boissons alcoolisées dans son prochain budget présenté à la commission.
	72	4L VADROUILLE	35316	4L TROPHY	19/02/2025	02/03/2025	15 400,00 €	6 930,00 €	REPORT	0,00 €	La commission motive son report par l'absence de recettes dans le budget présenté par l'association. Malgré un délai octroyé, l'association n'a pas été en capacité de fournir les éléments attendus au BVA. La commission a par ailleurs acté l'application de la règle afférente aux voyages pour ce dossier de demande 4L Trophy, à savoir une subvention à hauteur de 10 % du budget total.

Montant demandé à la commission	72 221,78 €	Montant attribué par la commission	34 121,84 €
---------------------------------	--------------------	------------------------------------	--------------------

Projets - FSDIE SPECIFIQUE

ASSOCIATION	Numero SIFAC	ACTIVITES	Date début	Date fin	Budget total €	FSDIE demandée	Avis commission	FSDIE accordée €	COMMENTAIRES
ASUB CHALON	15898	Atelier de réparation de vélo associatif - AVA	05/05/2025	31/12/2025	2 597,67 €	2 414,83 €	FAVORABLE	2 414,83 €	Dossier recevable par la commission.
AEIT	20632	CAMPUS DAYS 2025- 11 /09	11/09/2025	11/09/2025		4 800,00 €	FAVORABLE	4 800,00 €	Dossier recevable par la commission.
CEMD	2802	Social program Incomings été 2025- Programme SCOPE	04/05/2025	31/08/2025	9 259,96 €	7 361,89 €	FAVORABLE	7 361,89 €	Dossier recevable par la commission.
		PREV NDR 2026	01/09/2025	31/08/2026	20 820,00 €	9 120,00 €	FAVORABLE	9 120,00 €	Dossier recevable par la commission.
		JDE 2025	01/09/2025	31/08/2026	9 636,90 €	3 836,90 €	FAVORABLE	3 836,90 €	Dossier recevable par la commission.
		CINE DRIVE IN	01/09/2025	31/08/2026	5 700,00 €	2 050,00 €	FAVORABLE	2 050,00 €	Dossier recevable par la commission.
		BUDGET CARNAVAL DES ETUDIANTS	01/09/2025	31/08/2026	4 150,00 €	2 300,00 €	FAVORABLE	2 300,00 €	Dossier recevable par la commission.
LEDN	33138	AQUATHLON LEDN	01/09/2025	31/08/2026	2 450,00 €	800,00 €	FAVORABLE	800,00 €	Dossier recevable par la commission.
ASUB DIJON	2807	Colors CAMPUS	18/09/2025	18/09/2025	29 728,85 €	10 000,00 €	FAVORABLE	10 000,00 €	Dossier recevable par la commission.
ADES	9536	Accompagner, soutenir et favoriser les échanges entre les étudiants (Master et Doctorat) et les jeunes chercheurs doctorants.	01/03/2025	31/01/2026	8 822,31 €	4 400,00 €	FAVORABLE	4 400,00 €	Dossier recevable par la commission.

Montant demandé à la commission	47 083,62 €	Montant attribué par la commission	47 083,62 €
---------------------------------	--------------------	------------------------------------	--------------------

FSDIE - AIDE AUX ELUS ETUDIANTS - CA
Présences au Conseil année 2024

NOM	PRENOM	TITULAIRE	SUPPLEANT	Taux de présence	Montant attribué (présent)
ROULLIAT	Maxence	x		90,00%	200,00 €
SABATIER	Antoine		x	70,00%	100,00 €
FEVRE	Jean		x	60,00%	100,00 €
BAUDOUX	Tahani	x		70,00%	200,00 €
VIGNERON	Maxime		x	30,00%	100,00 €

FSDIE - AIDE AUX ELUS ETUDIANTS - CFVU
Présences au Conseil année 2024

NOM	PRENOM	TITULAIRE	SUPPLEANT	Taux de présence	Montant attribué (présent)
BOUDALAOUI-BARBOTTE	Sarah		x	33,33%	100,00 €
BARON	Lyssandre		x	33,33%	100,00 €
DAOUST	Robinson	x		100,00%	200,00 €
CHUPIN	Lucile	x		66,67%	200,00 €
PORTERAT	Chloé	x		50,00%	200,00 €
KRYPIEC	Lancelot		x	50,00%	100,00 €
MORAU	Thomas		x	100,00%	100,00 €
MERAND	Julian		x	33,33%	100,00 €

FSDIE - AIDE AUX ELUS ETUDIANTS - CR
Présences au Conseil année 2024

NOM	PRENOM	TITULAIRE	SUPPLEANT	Taux de présence	Montant attribué (présent)
ESPAIGNOL	Antoine	x		62,50%	200,00 €
BOUSSEJRA	Hakim	x		62,50%	200,00 €
LIU	Leva	x		75,00%	200,00 €

Compte-rendu de la Commission CVEC :

« Etude des financements en part récurrente de la CVEC 2026 »

Séance du mardi 27 mai 2025

La commission CVEC s'est réunie en formation plénière le mardi 27 mai 2025 à 14h. La présidence de la commission relève du vice-président délégué à la vie étudiante : Monsieur Maxence ROULLIAT.

Membres à voix délibératives : Amina SOUMANA ZAMO ; Rose JANOSKA (donne procuration à Andréa MACIEJEWSKI) ; Jean FEVRE ; Chloé AUBLANC (donne procuration à Lyssandre BARON) ; Rémi BAILLET ; Lyssandre BARON ; Andréa MACIEJEWSKI ; Thomas MORAUX ; Rayan PAUCHARD ; Guy-Daniel LIGAN ; Maxence ROULLIAT ; Carine MICHEL (donne procuration à Maxence ROULLIAT) ; Tadeusz SLIWA (donne procuration à Marie-Laure BAUDEMONT) ; Emilie BOIS (représentante de Muriel HENRY) ; Samuel PECAUD ; Laure BERNARD-LEVEQUE ; Joëlle MENANT ; Marie-Laure BAUDEMONT.

Membres à voix consultatives : Fanny JEANROY.

Autre personne présente : Thomas PITA.

Secrétariat : Chloé DURINDEL.

Début de séance 14h06

I. Présentation de la CVEC et de la charte de fonctionnement de l'UBE

La CVEC est une taxe créée en 2018 dans le cadre de la loi ORE, dont les contributeurs sont les étudiants inscrits en formation initiale dans l'Enseignement Supérieur et dont les bénéficiaires sont les établissements d'Enseignement Supérieur et les CROUS.

Seuls les étudiants qui ne sont pas exonérés et assimilés payent la CVEC. Le montant de cette taxe est indexé sur l'inflation, passant à 103 € en 2024 contre 90 € en 2018. Fanny JEANROY indique que pour l'année 2025-2026, il a été convenu en Commission régionale CVEC que le montant serait de 105 €. Maxence ROULLIAT évoque le décret voté à l'été 2024, dont les conséquences sur les règles de répartition ne sont pas encore connues puisque l'on attend le déroulé complet d'une année.

D'après la Commission Régionale CVEC, le cumul de la CVEC entre 2018 et 2023 représente 27 367 712,65 € à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, et pour notre établissement 11 905 439,80 €.

Un rapport récent de la Cour des Comptes indique, qu'en cumulé depuis sa création, la CVEC représenterait autour des 1 milliard d'euros à l'échelle nationale. L'intérêt de cette taxe est d'ailleurs mis en exergue à la vue de l'impact conséquent sur la vie étudiante et de campus pour l'ensemble des acteurs et bénéficiaires. Pour illustrer ces propos, Maxence mentionne le financement de la vie associative étudiante via le financement du FSDIE. En 2024, la CVEC a financé le FSDIE à hauteur de 486 000 €.

Pourtant, à l'échelle nationale, la Cour des Comptes met en lumière l'existence de reliquats, notamment au début de la mise en place de la CVEC.

Maxence ROULLIAT note une amélioration dans l'utilisation de la CVEC au sein de l'université au fil des ans, avec une maturation des processus, incluant notamment une utilisation pluriannuelle pour certains projets. Ainsi, il est évoqué l'exemple hypothétique d'une rénovation bâtementaire grâce à cette taxe.

Cependant, l'ensemble des projets doivent s'inscrire dans le domaine de la vie étudiante et de campus. On rappelle aussi que les reliquats évoqués sont bien des sommes fléchées pour des projets précis, déterminés en amont.

Aux vues de l'évolution des usages et d'une logique de clarification et de transparence, une charte de bon usage de la CVEC a été mise en place à l'université en mai 2024. Cette dernière implique de nouvelles procédures reproductibles, avec un renouvellement de la commission plus représentative.

Maxence ROUILLAT explique la répartition des fonds CVEC en trois parties :

- la « part récurrente » qui permet de financer un certain nombre de services de l'université.
- la « part projets » qui provient de la différence entre le montant total de la CVEC et la « part récurrente »,
- et la « part reprogrammation » qui est constituée de projets validés par la commission, mais qui doivent être reportés à l'année suivante pour des raisons diverses.

II. Appel à projets CVEC 2026

Avant d'évoquer la « part projets », Maxence ROULLIAT revient sur l'ensemble des services, composantes et pôles bénéficiaires de la CVEC à l'université. Ces derniers permettent la mise en place de ces projets vie étudiante et de campus mais aussi à leur pérennisation. C'est pourquoi, une partie d'entre eux bénéficient d'une « part récurrente », abordée ci-après. En complément, ils peuvent également déposer des projets dans le cadre d'un appel à projets spécifique.

En effet, il est proposé à chaque service, composante et pôle de l'UBE de porter un projet sur l'ensemble des axes de financement de la CVEC. On cite ici le projet « Création d'un FabLab Humanités Numériques au sein de l'UFR Langues et Communication » porté par l'UFR Langues et Communication ou encore le projet « Ma santé, mon bien-être », tous deux présentés l'année dernière.

Ainsi, un appel à projets interne CVEC a été lancé ce 20 mai 2025 dont la date limite est le 05 septembre 2025. Le dépôt doit se faire sur la plateforme NUXEO. Il est par ailleurs notifié que tout projet incluant du patrimoine doit faire l'objet d'une consultation auprès du Pôle Patrimoine afin d'assurer la faisabilité du projet.

En parallèle, l'appel à projets CVEC CROUS a été lancé également, en vue d'un dépôt pour le 30 septembre. Un co-financement CVEC (UBE) et CVEC CROUS est tout à fait possible. Cependant, il est rappelé que le dépôt des projets CVEC CROUS se fait via la plateforme NUXEO, en vue de permettre une vision globale des demandes et renforcer le pilotage financier des projets bénéficiaires.

Fanny JEANROY affirme la volonté du CROUS Bourgogne-Franche-Comté de co-financer les acteurs de la vie étudiante, dont l'UBE, en vue d'améliorer les conditions de vie des étudiants. L'aide maximum versée est de 10 000€ maximum par projet pour l'année universitaire. Il est précisé que le CROUS Bourgogne-Franche-Comté peut faire preuve de flexibilité si le projet s'inscrit sur un temps plus long pour des raisons logistiques. Le CROUS a ainsi pu co-financer des projets du SSE, de l'Atheneum ou du SUAPS etc.

Pour finir, Maxence invite l'ensemble des porteurs de projets à solliciter la gouvernance et les services centraux supports aux appels à projets en vue de poser leurs questions en amont du dépôt de leurs projets et de la Commission CVEC. Il souligne aussi l'importance de réfléchir aux grandes masses budgétaires.

III. Bilan CVEC 2024

En 2024, la majorité de la CVEC a été dépensée pour des actions liées à l'accueil et vie étudiante, à l'instar de la tendance nationale. Cette part est suivie de celle liée à la santé, puis par le soutien aux activités culturelles, et enfin par la part liée au sport.

Dans le même temps, en 2024, on note également qu'une majeure partie de la CVEC est utilisée en « fonctionnement ». Elle est suivie par la « masse salariale » - qui inclue les contrats des étudiants impliqués dans des actions de vie étudiante (tutorat de rentrée, etc.). « L'investissement » est moindre mais cette part est particulièrement variable en fonction la nature des projets présentés chaque année.

Enfin, on peut noter que le financement du FSDIE constitue le premier poste de dépense de la CVEC.

Madame JEANROY partage également une documentation, disponible en ligne, sur l'utilisation de la part CVEC géré par le CROUS sur l'année universitaire 2023-2024.

IV. Budget de la part récurrente de la CVEC 2026

Cette séance aborde la « part récurrente » ou plutôt « les orientations budgétaires », qui contribuent au bon fonctionnement des services bénéficiaires, en offrant une visibilité budgétaire stable. La Commission CVEC doit rendre un avis concernant ces orientations budgétaires.

A l'instar de l'année précédente, Maxence ROULLIAT propose la répartition suivante pour total de 1 160 000 € de « part récurrente », aidant :

- Le SUAPS pour 200 000 €,
- Le PFVU pour 50 000 €, avec en sus 400 000 € pour le FSDIE,
- Le SSE pour 370 000 €,
- Le Pôle Culture pour 70 000 €,
- La P'tite Fac pour 70 000 €.

Maxence ROULLIAT déclare que cette répartition s'est définie de par les besoins identifiés et son utilisation de départ, mais aussi de par la part obligatoire de 30% minimum alloué au FSDIE et la part obligatoire 15% minimum pour le SSE.

En 2024, le taux d'exécution de cette « part récurrente » est excellent. On peut toutefois noter une dépense partielle lorsqu'il y a un défaut de recrutements comme pour le SSE. Aussi, une réflexion plus profonde autour de ces orientations budgétaires est prévue tous les 3 ans.

Par ailleurs, on souligne que la « part récurrente » n'est pas suffisante pour faire fonctionner l'ensemble des services et pôles bénéficiaires. A noter qu'en fonction du pôle ou service la répartition des grandes masses budgétaires est différente. Ainsi le PFVU dépense une grande majorité de cette part en frais de fonctionnement, suivie de la masse salariale pour de l'emploi étudiant. Le SUAPS utilise sa part CVEC de façon plutôt équilibrée entre fonctionnement, masse salariale et investissement.

Maxence ROULLIAT précise que l'investissement est moindre sur la « part récurrente » de manière générale. On le retrouve surtout sur des projets spécifiques et pluriannuels comme pour les projets bâtimentaires.

Marie-Laure BAUDEMONT insiste sur l'importance de la « part récurrente » CVEC pour le bon fonctionnement du Pôle Culture, notamment pour le financement des salaires du personnel titulaire. Cette part CVEC et leur dotation ne représentent qu'un quart de leur budget global. Ainsi, cette part récurrente favorise la projection dans le temps et l'assurance de pouvoir rechercher d'autres sources de financement.

Samuel PECAUD rappelle l'importance de cette « part récurrente » pour la mise en place de projets d'une année sur l'autre. Elle permet une anticipation et une pérennisation sur plusieurs années. Elle est indispensable et vient en complément de l'appel à projets, dispositif permettant leurs projets « temps forts ». La « part récurrente » est une aide à la projection et la « part projets » permet un certain dynamisme.

Emilie BOIS précise que les 50 000 € du PFVU sont liés aux Campus Days, au tutorat de rentrée et aux guides de bienvenue. Le soutien de la P'tite Fac permet aux étudiants parents de bénéficier de tarifs réduits pour une crèche sur le campus dijonnais.

Maxence ROULLIAT met en avant le fait que la « part récurrente » ne peut pas prendre le pas sur la « part projets ». Il faut trouver un équilibre entre les deux pour ne perdre l'objet de base de la CVEC : le financement de projets en lien avec la vie étudiante et de campus.

Thomas MOREAUX regrette l'absence de transmission préalable des éléments financiers liés au bilan 2024 et aux orientations budgétaires. Maxence ROULLIAT précise que les éléments liés au bilan 2024 ne sont présentés ici qu'à titre informatif. L'année 2025 étant en cours aucun élément précis ne peut être donné. Il déclare par ailleurs qu'une augmentation de 5 000€ a été accordée l'année dernière au Pôle Culture en plus des 70 000 € initiaux. Comme évoqué précédemment, la répartition proposée pour ce vote fera l'objet d'une nouvelle réflexion l'année prochaine.

Vote Commission	Favorable	
	Membres élus présents ou représentés : 18	Suffrages exprimés : 18
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 4	Pour : 14

Fin de séance 15h58